



ANNEXE 2
DES REGLEMENTS GENERAUX
DISPOSITIONS
ET
SANCTIONS FINANCIERES
SAISON 2024-2025

I. DISPOSITIONS FINANCIERES

33 dispositions financières		Tarifs 2024-2025
1. DROIT D’AFFILIATION		
1		1000 XPF
2. COTISATION PAR SAISON SPORTIVE		
2		500 XPF
3. TARIFICATION DES LICENCES		
3	Licence « Joueur Jeune » (U7 à U18)	GRATUIT
4	Licence « Joueur Senior »	1 000 XPF
5	Licence « Féminine »	GRATUIT
6	Licence « Dirigeant »	GRATUIT
7	Licence « Educateur »	GRATUIT
8	Licence « Arbitre »	GRATUIT
9	Licence « Vétéran »	1 000 XPF
10	Licence « Football Entreprise »	1 000 XPF
12	Licence « Football Loisirs »	1 000 XPF
4. RECLAMATIONS		
13	Confirmation d’une réclamation	10 000 XPF
14	Appel devant la commission de recours	10 000 XPF
5. ENGAGEMENT DANS LES COMPETITIONS DE TAHITI		
15	Championnat Ligue 1	GRATUIT
16	Championnat Ligue 2	GRATUIT
17	Championnat Ligue 3	GRATUIT
18	Championnat Réserve	GRATUIT
19	Championnat Division 1 FARE RATA	GRATUIT
20	Championnat Division 2 FARE RATA	GRATUIT
21	Championnat Football Entreprise	25 000 XPF
22	Coupe de Polynésie	GRATUIT
23	Autres Coupes Seniors	GRATUIT
24	Championnat et Coupe Jeune	GRATUIT
6. AUTRES DISPOSITIONS FINANCIERES		
25	Indemnité d’appartenance (U7 à U18) à compter de la saison 2025/2026	5 000 XPF/Saison sportive
26	Indemnité d’appartenance d’un arbitre à un club	50 000 XPF/saison sportive
7. DEMISSIONS / MUTATIONS		
27	Mutations jeunes (U13 à U18)	5 000 XPF
28	Senior	10 000 XPF
29	Vétéran	10 000 XPF
30	Arbitre	10 000 XPF
31	Éducateur/Animateur	10 000 XPF
32	Dirigeant	0 XPF
33	Frais de dossier pour mutation internationale	
	<ul style="list-style-type: none"> – Jeunes (10 à 17 ans) – Seniors 	<p>10 000 XPF</p> <p>20 000 XPF</p>

II. SANCTIONS FINANCIERES

39 SANCTIONS FINANCIERES		Tarifs 2024-2025
1. NON RESPECT DES REGLEMENTS GENERAUX ET DES ANNEXES		
1	<i>Pour le groupement sportif</i>	0 XPF
2	<i>Pour le licencié</i>	0 XPF
2. NON RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPEMENT SPORTIF		
3	<i>Administration</i>	0 XPF
4	<i>Marketing</i>	0 XPF
5	<i>Organisation des compétitions</i>	0 XPF
6	<i>Domaine des finances</i>	0 XPF
7	<i>Engagement des arbitres</i>	50 000 XPF
3. NON RESPECT DES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DES PARTENAIRES OFFICIELS DE LA F.T.F.		
8		0 XPF
4. NON RESPECT DES OBLIGATIONS DU JOUEUR		
9	<i>Participation à des compétitions d'une organisation non reconnue</i>	0 XPF
10	<i>Non-participation aux sélections de Tahiti Nui</i>	5 000 XPF
5. NON RESPECT DES OBLIGATIONS DE L'EDUCATEUR/ANIMATEUR		
11	<i>Comportement irrespectueux</i>	5 000 XPF
12	<i>Tenue incorrecte</i>	5 000 XPF
13	<i>Entrave à la participation d'un joueur du club en sélection</i>	50 000 XPF
6. NON RESPECT DU JOUEUR MUTE OU EVOLUANT EN POLYNESIE FRANCAISE		
14	<i>Procédure de mutation de joueurs étrangers</i>	20 000 XPF
7. NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES AU TERRAIN		
15	<i>Non traçage du terrain</i>	5 000 XPF
16	<i>Absence des drapeaux de coins</i>	5 000 XPF
17	<i>Filets de buts manquants</i>	5 000 XPF
18	<i>Piquets de corner manquants</i>	5 000 XPF
8. NON RESPECT DES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES		
19	<i>Feuille de match de complaisance</i>	20 000 XPF
20	<i>Falsification de la feuille de match</i>	20 000 XPF
21	<i>Feuille de match mal remplie</i>	5 000 XPF
22	<i>Retard de transmission de feuille de match</i>	1 000 XPF/jour retard
23	<i>Absence de feuille de match</i>	5 000 XPF
24	<i>Participation au match d'un licencié suspendu</i>	5 000 XPF
25	<i>Mixité non autorisé</i>	5 000 XPF
26	<i>Match amical sans autorisation préalable de la FTF</i>	5 000 XPF
9. NON RESPECT DES DISPOSITIONS SPORTIVES DES GROUPEMENTS SPORTIFS		
27	<i>1 carton jaune</i>	2 000 XPF
28	<i>1 carton blanc pour exclusion temporaire</i>	0 XPF
29	<i>2 cartons jaunes dans 1 match</i>	4 000 XPF
30	<i>1 carton rouge</i>	5 000 XPF
31	<i>Absence de ballons Officiels ou ballons non conformes</i>	5 000 XPF
10. NON RESPECT DES DISPOSITIONS SPORTIVES DES EQUIPES DE FUTSAL		
32	<i>1 carton jaune</i>	500 XPF
33	<i>1 carton rouge</i>	1 000 XPF

11. LES FORFAITS		
34	1 ^{er} forfait	5 000 XPF
35	2 ^{ème} forfait	10 000 XPF
36	3 ^{ème} forfait et/ou forfait général	15 000 XPF
37	Forfait général direct	30 000 XPF
38	Match perdu par pénalité	5 000 XPF
39	Frais de transport en cas de forfait d'une équipe à l'équipe qui s'est déplacé	20 000 XPF

IV. INDEMNISATION DES ARBITRES

				Tarifs 2024-2025	
CHAMPIONNAT					
1. LIGUE 2 (TAHITI)					
* Arbitres accrédités			* Centre : 4 000 XPF * Assistant : 3 000 XPF		
2. LIGUE 2 (ILES)					
Selon tarification des associations sportives régionales concernées					
2. LIGUE 1 – VINI					
* Arbitres accrédités					
Centre			Arbitre Assistant		
FIFA	8 000 XPF	FIFA	7 000 XPF		
Fédéral	7 000 XPF	Fédéral	6 000 XPF		
Ligue	5 000 XPF	Ligue	4 000 XPF		
			District / Stagiaire	3 000 XPF	
* Délégué officiel (Pris en charge FTF)			* 1 match: 5 000 XPF * 2 matchs consécutifs: 10 000 XPF		
3. Contrôleurs arbitres					
3 000 XPF / match					
4. Championnat U15 et U18					
2 000 XPF					
5. Championnat Féminin					
2 000 XPF					
Selon tarification des associations sportives régionales respectives					

COUPE	
1. POLYNESIE	
Arbitres accrédités	
* Centre	4 000 XPF
* Assistants	3 500 XPF
* 4ème officiel	2 000 XPF
* Délégué officiel (Pris en charge FTF)	* 1 match: 5 000 XPF * 2 matchs consécutifs: 10 000 XPF
2. LIGUE 2 (TAHITI)	
* Arbitres accrédités (Centre + Assistants)	2 000 XPF
3. ILES	
Selon tarification des associations sportives régionales respectives	
4. FEMININES	
* Centre	3 000 XPF
* Assistants	2 000 XPF

1. Pour les rencontres se déroulant au stade Pater, le paiement de la totalité des indemnités dues aux arbitres est pris en charge par la FTF.
2. Pour les rencontres organisées par les groupements sportifs, le paiement de la totalité des indemnités dues aux arbitres est pris en charge par le club organisateur.
3. Les indemnités des contrôleurs arbitres sont pris en charge par le DTA/CFA.

IV. PRIX DU BILLET

	Matches unique ou multiples
Compétitions organisées par la FTF	Tarif : 300 XPF sans boisson
	Licencié jeune : gratuit sur présentation de la licence, ou d'une photocopie de la licence en papier ou en numérique.
	Gratuit : moins de 10 ans et aux personnes handicapées et leurs accompagnateurs
	Gratuit : moins de 12 ans

Championnat Moorea	- 500 XPF sans boisson
	- Licencié jeune (U7 à U15) : gratuit sur présentation de la licence, ou d'une photocopie de la licence en papier ou en numérique - Enfant non licencié de 14 ans et plus : 500 XPF sans boisson - Personnes âgées de plus de 60 ans : 300 XPF sans boisson
Autres districts	Voir règlement de chaque district

Le présent règlement a été modifié et approuvé à l'unanimité par le Comité d'Urgence dans sa séance du 19 septembre 2024.

La Secrétaire générale

Mme Maeva GRAFFE



Le Président

M. Henri Thierry ARIOTIMA